

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 JANVIER 2020 (18H30)**

**Président** : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

**Présents** : Monsieur BURTEAU Gilles - Madame BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy - Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine - MENDEZ Emmanuelle - VIARD Marie-Laure - Monsieur THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique - Monsieur MOREAU Didier

**Excusé** : Monsieur MEUNIER Julien

**Absents** : Madame THOMAS Céline - Monsieur BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2019.

**- POINT REALISATION BUDGETAIRE 2019 :**

Le Maire présente les premiers résultats provisoires de l'exercice 2019 pour les budgets général, assainissement, commerce et lotissement. Les dernières écritures sont en cours de prise en charge par la Trésorerie.

**- AVENANT AU BAIL SUITE EXTENSION COMMERCE BOUCHERIE :**

Le Maire fait le point sur les travaux.

Un avenant pour le lot carrelage sera passé et signé par le Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, avec l'entreprise BERRY pour la fourniture et la pose d'un caniveau inox, pour l'évacuation des eaux de nettoyage, non prévu dans le projet, pour un montant de 807,60 € TTC.

Les nouveaux locaux seront mis à disposition de M. BALON le 01/03/2020.

Cette extension entraîne une modification des conditions de location sous forme d'un avenant au bail commercial notarié en cours ou d'un nouveau bail : les modalités sont toujours à l'étude. Le nouveau loyer est fixé à 1 300 € HT par mois.

**- CONSULTATION TRAVAUX VOIRIE :**

Comme l'an dernier, il est proposé de se joindre au groupement de communes pour une consultation sur des travaux de voirie qui comprendront le revêtement des trottoirs du lotissement de Confle, et la place de l'église après les travaux SYDESL.

La commune de Bonnay est désignée coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Le Conseil Municipal accepte la convention de mutualisation et autorise le maire à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :**

**- SYDESL :**

Le chantier de dissimulation du réseau électrique, rue de l'Hôpital, commence.

Une extension de réseau pour la propriété de M. Mayeux, qui a déposé un permis de construire, est nécessaire. Le reste à charge de 6 900 € du pétitionnaire serait minoré par la commune de 1000 €, du fait que les travaux contribuent à l'installation d'un candélabre et du réseau nécessaires. Le coût estimé par le SYDESL est de 3 000 €, soit un total de 4 000 € à la charge de la commune.

Dans le secteur nouvellement construit de la rue de la croix Matelin, un foyer lumineux sur réseau existant est nécessaire pour un coût estimé par le SYDESL de 2000 €.

Le chantier rue de Chatille est terminé.

**- Eaux pluviales :**

Evacuation du réseau d'eaux pluviales de la rue de l'hôpital au carrefour de la rue de l'abreuvoir sur la propriété Mayeux qui fait l'objet d'une demande de construction. Le propriétaire propose de canaliser l'évacuation et demande à la commune une participation d'environ 1000 € correspondant à la fourniture des tuyaux de diamètre 300 nécessaires. Le Conseil Municipal accepte cette participation qui fera l'objet d'une formalisation de la servitude.

**- Assainissement :**

Afin de réactualiser le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2013, par une campagne de mesures de débit, une inspection télévisée et des tests à la fumée afin de fiabiliser le réseau, le Cabinet SINBIO a fait une estimation financière de 19 000 € TTC à laquelle il faudra rajouter les passages caméra et tests à la fumée dont le coût sera connu après ces nouvelles mesures.

**- Végétalisation du cimetière :**

La plantation des arbustes est prévue dès cet hiver, le sedum par une technique d'hydromulching à l'automne prochain pour favoriser l'enracinement.

- **Tempête : Abri Lavoir du Grand Pont** : Suite aux vents violents du 20/12/2019, un arbre appartenant à un administré est tombé sur ce bâtiment. Un devis de remise en état a été demandé à l'entreprise PHILIBERT, pour la prise en charge par l'assurance du tiers.

- **Bâtiment acquis de la succession Grosjean** : les travaux d'aménagement sont en cours par les employés communaux.

- **Lotissement Les Tilles** : Le muret est terminé ; le marquage, prévu en résine, sera fait provisoirement en peinture du fait de la saison.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant au marché de travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Tilles » avec l'entreprise COLAS a été signé dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal. Cet avenant en moins-value, d'un montant de 6 997 € HT soit 8 396,40 € TTC, pour prendre en compte les travaux qui ont été supprimés et d'autres supplémentaires qui ont été nécessaires à la réalisation du chantier.

Le montant total du marché est donc ramené à 102 431,40 € hors actualisation.  
(Décision N° 2019-8 du 14/12/2019)

- **Réseau d'eau potable** : le Syndicat des Eaux de La Guye nous informe du programme de travaux de renouvellement des conduites de la rue Froide, de la rue de Gayand et le début de la rue Borgne.

- **Sécheresse demande catastrophe naturelle** : Au vu de quelques signalements d'administrés et comme indiqué dans la Lettre Municipale d'octobre 2019, les foyers impactés ont été invités à se déclarer en mairie, ce qui a permis d'adresser un courrier à la Préfecture pour une demande de reconnaissance au titre de catastrophe naturelle pour les sécheresses 2018 et 2019, au vu des critères géologiques.

#### - **QUESTIONS DIVERSES** :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- des décisions, prises sur délégation du Conseil Municipal, de non préemption suite aux Déclarations d'Intention d'Aliéner :

. N° 15/2019, reçue le 29/12/2019, pour le bâtiment, rue de Brioux, et les terrains cadastrés section F N° 992 - 990 - 604 appartenant à M. CLEMENT Michel à SALORNAY-sur-GUYE ;

. N° 1/2020, reçue le 09/01/2020, pour la maison et le terrain, rue du Lac, cadastrés section F N° 902 appartenant à M. TERRIER Alexandre et Mme GARCIA Aurélie à SALORNAY-sur-GUYE ;

- de la commande d'un complément au logiciel informatique du cimetière auprès du fournisseur actuel BERGER-LEVRAULT, avec plan intégré et gestion des concessions funéraires, pour un montant de 2 019 € ;

- du bilan opérationnel des services de la gendarmerie au cours de l'année 2019 ;

- de la réunion d'analyse des besoins de travaux éventuels au bâtiment du camping prévue le 3 février à 11h

- de l'abonnement à un système d'alerte et d'information des habitants « Panneau pocket » souscrit auprès d'une société spécialisée : l'application peut être téléchargée sur les smartphones ; les informations diffusées seront identiques à celles des panneaux d'affichage numérique ;

- du raccordement de la borne de recharge pour les véhicules électriques sur l'aire de covoiturage place de la Clochette, sa mise en service par la société SPIE devant intervenir dans les prochaines semaines ;

- du déploiement des compteurs Linky sur la commune, par la Société ENEDIS, d'ici l'été

- de la distribution du bulletin municipal 2019 début janvier ;

- de la remise des prix du fleurissement 2019 le 01/02/2020 à Montceau

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 20 février 2020 à 20 heures.